

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SHADEFORGE SAS
15B rue Léon Blum
F-68000 Colmar

SCHIRMSCHMIEDE GmbH
Südstraße 2
D-06536 Südharz / OT Roßla

I COMMANDES

Toute commande emporte de plein droit l'acceptation par nos clients des conditions de vente ci-dessous. Ils renoncent expressément à toutes clauses contraires figurant sur leurs documents commerciaux propres.

Tout appel aux services de notre Société doit faire l'objet d'une commande ferme et écrite adressée au siège de notre Société. L'acceptation de la commande et l'existence du contrat de vente sont matérialisées, au choix du vendeur :

- par l'émission d'une confirmation de commande écrite à l'en-tête du vendeur
- ou par le bon pour accord du vendeur (date, signature lisible et cachet du vendeur) sur la commande de l'acheteur

Sauf stipulation contraire expresse, un acompte de 50% du montant total de la commande est exigible avant mise en fabrication, ou avant expédition pour les marchandises disponibles de stock. L'encaissement de l'acompte vaut également acceptation de la commande.

Les conditions particulières à chaque contrat de vente (règlement, transport, colisage,...) sont stipulées sur tous les documents établissant l'existence du contrat de vente.

II ETABLISSEMENT DES PRIX

Nos offres de prix sont établies à titre indicatif, d'après les éléments constitutifs du prix connus au moment de l'offre.

Toute modification d'un de ces éléments pourra entraîner une rectification des prix.

Nous facturons aux prix en vigueur à la date d'expédition.

Nos prix s'entendent Hors-taxes.

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent Départ Usine (EXW) Roßla, Allemagne.

Les prestations de transport et d'assurance des marchandises, et en particulier le transfert de risque et de responsabilité, sont régies par les Incoterms ICC version 2010.

III FACTURATION

En cas de fourniture d'une facture, nous nous réservons le droit d'émettre ou de fournir des factures électroniques, et vous acceptez ce mode de facturation.

IV CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos factures sont payables au siège de notre Société, à 30 jours net sans escompte, sauf clause contraire stipulée dans les conditions particulières.

En cas d'expédition partielle, les factures sont payables au fur et à mesure de leur production sans attendre la livraison complète de la commande.

Il est expressément convenu que le non-paiement d'une échéance contractuelle entraîne de plein droit la déchéance du terme pour la totalité de nos créances.

En outre sous réserve de tous moyens de droit concernant les sommes dues, tout retard de paiement est passible de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure de pénalités d'un montant résultant de l'application du taux de refinancement de la BCE majoré de dix points, à partir du jour de l'échéance de la créance.

L'indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement est due en sus des pénalités, dès le premier jour de retard de paiement.

V DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif.

L'acheteur ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une indemnité.

Si l'acheteur, après mise en demeure qui lui est faite, ne prend pas livraison de la marchandise, le vendeur pourra considérer la vente comme résolue, les acomptes lui restant acquis sans préjudice de dommages et intérêts.

VI GARANTIES & POIDS

Tous nos produits et matériels sont réalisés conformément aux règles de l'art.

Cette garantie s'applique exclusivement à nos produits à l'exclusion de tous autres.

Les parasols et armatures de marque SQUAREA des séries 443, 444, 544 et 654 sont garantis contre tout défaut de fabrication pendant deux ans à compter de leur date d'expédition. Les parasols SQUAREA des autres séries sont garantis contre tout défaut de fabrication pendant un an à compter de leur date d'expédition. Les accessoires, consommables et pièces d'usure sont expressément exclus du champ d'application de la garantie.

L'utilisation ou le stockage non conforme, même occasionnel, des parasols de marque SQUAREA entraîne la déchéance immédiate de la garantie.

La détermination du poids pour l'établissement de la facture se fera au lieu d'expédition de l'usine du vendeur.

Pour les marchandises vendues en conditionné ou en vrac, nos poids et mesures au conditionnement ou au départ font foi des quantités livrées. De convention expresse, toute variation de quantité ou de poids inférieure à 10% en plus ou en moins ne saurait donner lieu à une quelconque révision de prix.

Les fiches techniques et les notices d'utilisation ou de montage des produits livrés sont disponibles auprès de nos services commerciaux.

L'absence de réserve lors de la réception de la marchandise par le client ou son représentant, éteint toutes réclamations relatives aux défauts ou manques apparents sur la qualité et la quantité.

Toute réserve est obligatoirement à motiver par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 jours après livraison.

En cas de fournitures reconnues non conformes par le vendeur, l'obligation de celui-ci se limite, au choix du vendeur, au remplacement, à la réparation ou au remboursement des fournitures défectueuses à l'exclusion de tout dommage et intérêt.

VII EMBALLAGES

Ceux de nos emballages pour lesquels une consignation est exigée, restent notre propriété.

Le montant de la consignation est exigible en même temps que le prix de la marchandise et sera remboursé au prix facturé, après réception de l'emballage en bon état.

Les emballages sont exclusivement réservés au logement des produits objet de la vente.

Ils doivent être retournés en bon état dans un délai de 3 mois maximum, franco en nos usines ou notre dépôt de Roßla

Si ces conditions ne sont pas respectées, nous nous réservons le droit d'en refuser la reprise et de les facturer à la valeur de remplacement du moment. Lorsque les emballages sont devenus, après facturation, la propriété du client, ce dernier s'engage à faire disparaître sur ceux-ci la mention de l'ancien propriétaire et s'interdit de les utiliser à d'autres fins que leur destination d'origine.

Le client est seul responsable des accidents qui pourraient survenir du fait de ces emballages tant qu'ils restent en sa possession.

VIII CLAUSES DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La marchandise livrée reste notre propriété jusqu'à paiement intégral de son prix, les risques passant à la charge de l'acquéreur.

Sa restitution aux frais de l'acheteur pourra être exigée en cas d'impayé, ou de détérioration du crédit de l'acheteur en l'absence de garanties satisfaisantes.

IX FORCE MAJEURE

Notre société est libérée de son obligation de livraison pour tous les cas de force majeure.

La défaillance d'un fournisseur est expressément assimilée à un cas de force majeure.

La force majeure temporaire a pour effet de proroger d'autant le délai de livraison des marchandises. Le constat d'une situation de force majeure durable ou définitive a pour effet l'annulation du contrat de vente sans indemnité de part ou d'autre.

X LITIGES

La loi du siège du vendeur est seule applicable en cas de litige concernant l'exécution, l'inexécution ou l'interprétation de tout contrat ou convention entre l'acheteur et le vendeur.

La version en langue française des présentes conditions générales de vente prévaut sur toute traduction.

Tous les litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la seule compétence des Tribunaux du ressort du siège du vendeur, et ce même en cas de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Aucun retour de marchandises ne sera accepté sans notre accord écrit préalable.

XI REGLEMENTATION - UTILISATION - TRANSPORT

Les fiches techniques, les notices de montage et d'installation, et les conseils d'utilisation et de sécurité des produits faisant l'objet de toute cession à titre onéreux ou gratuit sont mises à la disposition de la clientèle et fournies par nos services commerciaux.

Les clients et tous les utilisateurs doivent en prendre connaissance et se conformer impérativement aux réglementations en vigueur, notamment pour les produits dont les caractéristiques entraînent des précautions à prendre pour leur transport, leur utilisation et leur conservation.

Il vous appartient de prendre toutes les mesures nécessaires pour vous assurer que vos propres clients et utilisateurs sont effectivement informés des obligations réglementaires (transport et utilisation) et des consignes de sécurité pour la protection des personnes et de l'environnement.

La responsabilité du vendeur ne saurait être recherchée en cas d'inexécution de cette clause. De même, le vendeur ne saurait être tenu responsable des conséquences directes ou indirectes d'un transport et/ou d'une utilisation impropre, abusive ou illicite des produits.

XII RECUEIL ET CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

En communiquant des informations sur l'un de nos sites Internet, ou par téléphone, vous garantissez que vous utilisez votre véritable identité et que toutes les informations fournies sont vraies, précises, à jour et complètes au moment où vous nous fournissez ces informations.

Si vous constatez qu'une ou plusieurs des informations transmises sont incorrectes ou ne sont plus valables, vous devrez les modifier. À défaut, nous ne pourrions être tenus pour responsables des conséquences qui pourraient en résulter.

En passant une commande, vous acceptez et comprenez que nous serons en droit de stocker et traiter vos données personnelles. Nous respectons pleinement la vie privée des personnes qui consultent et utilisent nos sites Web ou notre service de commande par téléphone.